## Burundi : Grâce à ASF des enfants Batwa vont enfin à l'école secondaire

@rib News, 19/06/2013 - Source Avocats Sans FrontiÃ"resDes enfants Batwa enfin à l'écoleKigarama, Burundi, le 10 juir 2013 â€" Grâce à l'action d'Avocats Sans FrontiÃ"res (ASF), 17 enfants de la minorité des Batwa vont enfin à l' secondaire. Ces enfants se voyaient refuser l'accÃ"s à l'école de leur village en raison non seulement des discrimina qui frappent leur communauté, mais aussi du fait des frais scolaires trop élevés.En garantissant le droit à l'éducatio intervention d'ASF illustre toute l'importance de mettre en Å"uvre l'accÔs à la justice pour les personnes les plus marginalisées au Burundi.

TroisiÃ"me ethnie du Burundi aux cà 'tés des Bahutu et des Batutsi, les Batwa représentent moins d'1% de la populatior totale. Traditionnellement exclue de la propriété foncià re dans un pays vivant de l'économie de subsistance, leur communauté est l'une des plus pauvres du pays. De plus, elle subit de plein fouet de nombreuses discriminations, ce qui a des conséquences dramatiques sur la réalisation de ses droits, y compris économiques et sociaux.« Un jour, un éducateur a dit devant toute ma classe : "ça ne vaut pas la peine d'enseigner les enfants des voleurs Batwa !― » témoigne Charles Ntakiyica, un jeune Mutwa\* de la sous-colline de Kigarama.Nombreux sont les jeunes Batwa Ã abandonner leur scolarité, du fait de la stigmatisation, mais également de la faim ou du manque de moyens financiers. Ainsi, seul un enfant Mutwa de moins de 18 ans sur quatre fréquente l'école primaire, et seul 1% atteint le secondaire. E 2008, sur tout le pays, ils n'étaient que 429 à pouvoir suivre des études secondaires sur un total de 289.000 étudiants Pourtant, il y a des écoles et des enseignants. Le problà me se pose en termes d'accessibilité et d'acceptabilité Â constate Jean Berchmans Ndayishimiye, responsable du bureau ASF de Gitega situé 60 km à l'Est de la capitale Bujumbura. « Nous avons donc rencontré les responsables administratifs, les chefs de colline, pour comprendre pourquoi la scolarisation ©tait inaccessible pour les enfants Batwa. »Un chef de colline a ainsi confirmé que les frais scolaires demandés à l'inscription étaient beaucoup trop élevés pour les familles Batwa. En guise d'exemple, la exigeait 15.000 Francs Burundais pour l'achat de pupitres, soit l'équivalent de 4% du revenu annuel moyen par habita Cette contrainte financià re constitue à elle seule un obstacle à la fréquentation scolaire. Au Burundi, les responsables administratifs des collines peuvent pourtant octroyer un certificat d'indigence à toute personne trop pauvre pour payer les frais scolaires. « La grande lacune de ce systà me, poursuit Jean Berchmans Ndayishimiye, c†de qu†il n†aucune Iégale. Il ouvre donc la voie à la subjectivité et aux injustices. » Et en effet, les chefs de colline rencontrés n'accepta pas d'attester l'indigence des enfants Batwa.Le responsable du bureau ASF de Gitega a alors réclamé aux respons communaux de considA©rer les Batwa comme indigents et de distribuer une attestation A tous ceux qui rA©pondaient objectivement aux conditions requises. ASF a également expliqué aux enseignants que discriminer des éIÃ ves est contraire à la loi, et qu'ils n'ont pas le droit de stigmatiser les élÃ"ves Batwa. Depuis, 17 Batwa ont pu bénéficier o attestations les exon©rant des frais d'inscription scolaires. Grâce à cette intervention, ces enfants auront probablement plus de chances d'échapper à la pauvreté, et surtout peuvent envisager leur avenir avec espoir.\* Le terme Batwa est utilisé au pluriel pour désigner par exemple le groupe. Lorsque l'on parle d'une seule personne, on utilise le terme N